

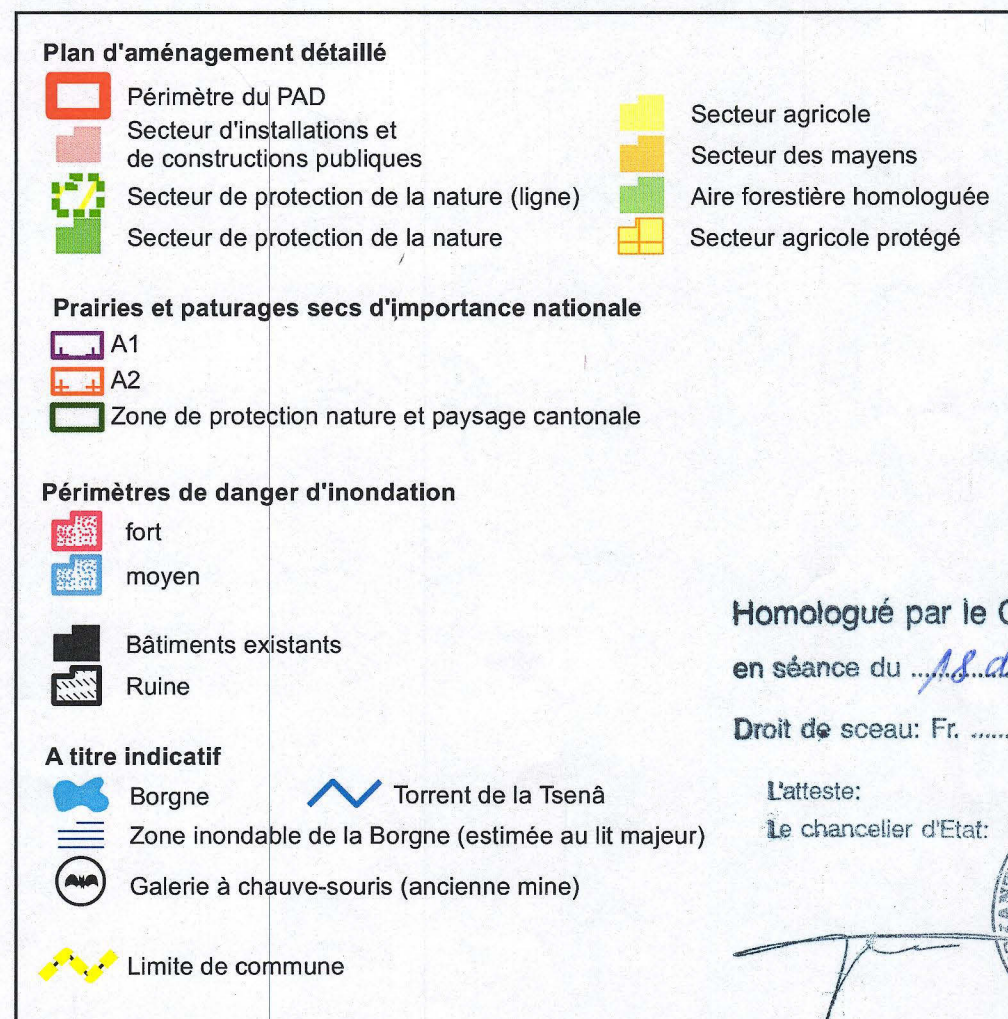


COMMUNES D'HEREMENCE ET DE ST-MARTIN

AIRE DE DETENTE "COMBIOÛLE NORD" (zone à aménager COM)

PLAN D'AMENAGEMENT DETAILLE

1:2'000



Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 18 décembre 2013
Droit de sceau: Fr. 250.-

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



Décidé en assemblées primaires respectives du 22.06.2006

Commune d'Hérémence

Le Président:

Commune

Le Secrétaire:

Commune de Saint-Martin

Le Président:

Le Secrétaire:



Commune
Hérémence

Services techniques
Rue de l'Eglise - Case postale 16 - 1987 Hérémence
T +41 (0)27 282 50 30 F +41 (0)27 282 50 35
www.heremence.ch

Hérémence, le 12 février 2014

